

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

Le vingt-quatre Mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 15 Mai 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean-Marc, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués - BASSOT Christine - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique - CUISSET Betty - NERON Sylvie - CORNET-MONAT Béatrice

Etaient excusés : MOULLER Annie qui a donné pouvoir à GAUDARD Bernard
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à NERON Pascal
LASSAIGNE Sébastien
TRAVARD Patricia

Secrétaire de séance : Madame BASSOT Christine

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE VILLEMONTAIS – ROANNAIS AGGLOMERATION ET EPORA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que L'EPORA est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public. L'EPORA est en effet compétent pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement, et le cas échéant, à participer à leur financement.

La présente Convention de veille et de stratégie foncière a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et la commune de Villemontais pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la commune de Villemontais et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

Les Parties s'engagent à coopérer en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA.

Dans le cadre des présentes, la commune de Villemontais et l'EPORA assurent une veille foncière. L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires, à la demande de la commune de Villemontais compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. Il réalise alors le portage financier et patrimonial des biens, et s'engage à les céder à la commune de Villemontais compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne, au terme d'un délai convenu aux présentes.

La Convention de Veille et de Stratégie Foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal.

La présente convention est conclue pour une durée de six ans à compter de la date à laquelle elle est

rendue dûment exécutoire. Cette durée peut être prorogée par voie d'avenant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité :

- Accepte la convention d'études et de veille foncière entre la commune de Villemontais, Roannais Agglomération et L'EPORA
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 24 Mai 2023
Le Maire,

GAUME Marie Françoise

